

**Discours à l'occasion du Congrès de la
Fédération Nationale André MAGINOT**

14 octobre 2020

Domaine de la Grande Garenne

Allocution de Madame

Véronique PEAUCELLE DELELIS

Directrice générale de l'ONACVG

Monsieur le Président, Amiral

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Je suis heureuse de me retrouver parmi vous et de découvrir, à cette occasion, ce site emblématique de la Grande Garenne. Je le connaissais de réputation mais je dois avouer que le cadre est encore plus magnifique que je ne me l'étais figuré à travers les descriptions qui m'en avaient été faites. Permettez moi de féliciter le directeur général, Gérard LLEDOS pour l'excellente tenue de son domaine.

J'imagine combien il doit être agréable de venir se reposer dans ce parc de plus de cent hectares en louant l'une de vos nombreuses chambres. Domaine qui accueille en outre l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « André-Maginot » qui est l'un des deux établissements labellisés "Bleuet de France" du département du Cher. Je tiens ici à souligner l'action du directeur M Pascal BOUSQUIEL qui par les mesures préventives qu'il a mises en place a permis d'éviter toute contamination au printemps. Ce protocole sanitaire extrêmement strict puisque le personnel était astreint à résidence sur place a aussi permis que les résidents continuent à se fréquenter et à être servi en salle, et non pas soumis à l'isolement dans leur chambre, comme cela a souvent été le cas dans de nombreux autres établissements.

Ce théâtre dans lequel nous nous trouvons est aussi exceptionnel et nous permet, par sa taille, de nous réunir tout en respectant les gestes barrière et ainsi de nous protéger mutuellement du virus.

Je comprends maintenant au vu des nombreuses installations pourquoi ce site avait été retenu dans le cadre du service national universel pour accueillir les jeunes lors des phases de regroupement qui n'ont malheureusement pas pu se tenir cet été en raison de la situation sanitaire.

Je tiens à vous remercier monsieur le Président, Amiral pour votre aimable invitation qui va me permettre de vous parler de l'Office national des anciens combattants et vous rassurer sur son avenir depuis la signature cet été du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) qui couvre les années 2020 à 2025. COP auquel vous avez contribué en votre qualité d'administrateur de l'ONACVG. Je tiens aussi à remercier le président du GR 94 Monsieur Bernard VERPILLOT pour l'organisation de cette assemblée générale et la qualité de son accueil.

J'ai été particulièrement heureuse de pouvoir visiter le musée d'histoire militaire avec son espace dédié aux écrivains combattants de la Grande Guerre et plus particulièrement la vie de soldat d'Alain FOURNIER, l'auteur du Grand Meaulnes, et sa correspondance émouvante avec Charles PEGUY.

Ce nouveau COP donc, d'une durée de 6 ans, conforte l'ONACVG dans son rôle, au confluent de la société civile et du monde combattant. Il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'établissement. Il s'articule autour de quatre ambitions qui sont celles que j'ai porté en prenant la direction de ce bel établissement.

Ces quatre ambitions que je vais détailler par la suite sont assurer le meilleur service aux ressortissants, ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires, renforcer l'accompagnement des

combattants dans la durée et porter une nouvelle ambition pour le Bleuet de France

En premier lieu donc assurer le meilleur service aux ressortissants c'est la raison d'être de l'ONACVG : répondre aux attentes des générations d'anciens combattants, de mutilés de guerres, de veuves et d'orphelins qui se sont mobilisés depuis plus d'un siècle. C'est inscrit dans l'ADN de l'établissement et de ceux qui le servent.

Un meilleur service signifie un service plus rapide, un service plus équitable et un service plus simple. C'est aussi notre capacité à toucher davantage de ressortissants, notamment ceux de la 4ème génération du feu.

Pour ce faire de nouveaux outils numériques sont en cours de développement ou de déploiement. Ils permettront de faciliter l'accès aux droits mais également de suivre l'avancement des dossiers de demande tant dans la domaine de la solidarité que dans celui de la reconnaissance et de la réparation.

La mise en œuvre des nouveaux engagements de la Charte Marianne qui vise à améliorer la qualité de service des administrations, est également effectuée dès maintenant dans les services de proximité de l'Office, afin que le service aux ressortissants soit toujours au coeur des préoccupations des agents de l'ONACVG.

Ensuite, ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

L'Office bénéficie d'un réseau territorial qui lui permet d'être au plus proche de ses ressortissants. En effet, dans chaque département vous trouvez un service de l'ONACVG.

Ce réseau est un atout pour l'établissement qui peut ainsi décliner localement la politique de mémoire du ministère des Armées et de l'État. Il permet de transmettre les valeurs du monde combattant aux jeunes générations et de préserver le lien entre la Nation et le monde combattant, en coopération étroite avec les associations d'anciens combattants et les armées.

Il s'agit de sensibiliser les jeunes aux sacrifices de leurs anciens et des nouveaux combattants et aux valeurs républicaines tout en s'appuyant sur les histoires et les lieux de mémoire propres à chaque territoires afin de renforcer la citoyenneté.

Troisième ambition, renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

L'Office se doit d'être en capacité de participer activement à l'effort du ministère des Armées pour relever le défi du maintien de l'attractivité du métier des armes.

L'ONACVG, en mettant en œuvre une stratégie numérique ambitieuse et en s'appuyant sur les implantations locales des armées, fera bénéficier de leurs droits davantage de personnels militaires et de manière plus réactive. Je vais demander à l'ensemble des directeurs de tenir des permanences régulières dans les Bases de Défense ou les unités militaires de façon à ce que dès qu'un soldat, un marin ou un aviateur

remplit les conditions d'obtention de la carte du combattant il puisse faire sa demande.

Par ailleurs, lorsque le militaire est blessé dans le cadre des opérations extérieures (OPEX), il est indispensable que l'Office soit réactif et propose, en lien avec les partenaires sociaux et médicaux du ministère des Armées, des actions en matière de réinsertion professionnelle comme de suivi social. Nous le faisons déjà puisqu'au titre de la réinsertion professionnelle des militaires blessés l'Office a en 2019, traité 421 dossiers d'aide à la reconversion pour un montant de dépenses de plus de 526 000 euros. Mais nous pouvons encore accentuer cet effort en faveur des militaires blessés.

Car l'assurance pour le militaire qu'en toutes circonstances, l'État sera aux côtés de ses proches, constitue un élément fondamental de son engagement.

Enfin le dernier objectif de ce COP, est de porter une nouvelle ambition pour le Bleuets de France

L'ONACVG dispose en son sein d'un outil exceptionnel de promotion de ses valeurs de solidarité et de mémoire. Il s'agit bien sûr de l'œuvre nationale du Bleuets de France, rattachée à l'office depuis 1991 qui en assure donc la gestion.

A partir d'une étude approfondie tant commerciale que juridique, un plan d'action sera mis en œuvre afin de développer le Bleuets. Il s'articulera autour de trois axes :

Moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ce d'autant plus que la crise sanitaire actuelle a montré les limites du modèle historique de collecte sur la voie publique ;

Sanctuariser et amplifier les partenariats et mieux communiquer sur les actions concrètes menées au bénéfice des ressortissants. Ainsi il sera possible de dédier son don à des projets spécifiques comme par exemple la collecte organisée au printemps dernier pour soutenir les résidents des EHPAD labellisés Bleuet de France pendant le confinement qui a rapporté près de 70 000 euros ;

Clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleuet.

Voilà donc tracée la route à suivre pour les années à venir. Comme vous le voyez l'Office se renouvelle pour rentrer dans l'ère numérique mais tout en demeurant fidèle à ses missions historiques de reconnaissance, réparation, solidarité et mémoire et en conservant ce qui fait sa force à savoir la proximité avec nos ressortissants.

Monsieur le président, Amiral, mesdames messieurs soyez assurés que vous pourrez toujours compter sur l'office pour vous accompagner. L'Office n'oublie pas que la FNAM, héritière de « Union Fraternelle des Anciens militaires blessés », créée en 1888, demeure l'aînée de toutes les associations d'Anciens Combattants.

Par ailleurs, comptant plus de 200 000 adhérents représentant le monde combattant français des guerres 39-45, Indochine, Corée, Algérie, combats de Tunisie, Maroc et des opérations extérieures, mais aussi des associations patriotiques, des membres des forces de sécurité (police, sapeurs- pompiers, protection civile), la FNAM est un pilier du monde combattant et un partenaire historique de l'ONACVG. Et ce n'est certes

pas un hasard si la FNAM et l'Office partage la même maxime de « Mémoire et solidarité ».

L'union fraternelle, par les travaux qu'elle mena avant 1914, joua effectivement un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une législation instituant un « Droit à réparation » au profit des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Son président, André Maginot, héros et grand blessé, devenu le premier Ministre des pensions, sera l'innovateur de ce nouveau « droit à réparation ».

J'ai d'ailleurs deux points communs avec André Maginot ! Sans oser me comparer à ce grand homme, je ne résiste pas à l'envie de vous dire lesquels : d'abord, nous sommes tous deux diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) ; ensuite, il a été, comme je le suis aujourd'hui, directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Nous sommes donc collectivement les héritiers de cet édifice que nous devons perpétuer. Et c'est bien ce que nous faisons depuis plus d'un siècle car la reconnaissance, la réparation et la solidarité envers ceux qui se sont engagés pour la défense de notre patrie et nos valeurs s'enrichit régulièrement de nouveaux droits et de nouveaux dispositifs.

Monsieur le président, Amiral, je reste persuadée que nous avons encore beaucoup à partager. Je me réjouis que votre fédération se soit associée à d'autres associations à travers un pacte d'actionnaires de la Française des Jeux qui laisse entrevoir l'avenir de façon sereine ce qui n'est important en ces temps d'incertitudes.

Je vous remercie.